

Le 6 janvier 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 6 janvier 2014 à 19h30 à la salle du conseil municipal de Mayo, Québec.

SONT PRESENTS : Son Honneur Le Maire Normand Vachon, la conseillère Joanne St-Amour Sanscartier et les conseillers Pierre Robineau, Ian de Cotret Brazeau, John Kane et Robert Bertrand.

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Le Maire Normand Vachon, l'assemblée fut délibérée comme suit :

**2014-01-001**      **Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2013**

Proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Appuyé par John Kane

QUE le procès-verbal de la séance du 2 décembre soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-002**      **Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2013**

Il est proposé par Ian de Cotret Brazeau  
Et appuyé par Pierre Robineau

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 décembre soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-003**      **Embauche direction générale**

Attendu la démission du directeur général, Monsieur Yves Lafleur, en date du 31 décembre 2013;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par John Kane  
Et appuyé par Robert Bertrand

Que la municipalité embauche Madame Marie-Agnès Lacoste comme directrice générale aux conditions suivantes :

- 12 heures par semaines
- Tarif horaire de 25.00\$ / heure
- Congés fériés selon les Normes du travail
- Vacances : 3 (trois) jours par an à compter de 2015
- Effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-004**      **Signataires – effets bancaires**

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Et appuyé par Pierre Robineau

Que les personnes suivantes soient et sont autorisées à signer les chèques et autres documents officiels pour et au nom de la municipalité de Mayo, étant convenu que 2 signatures sont toujours requises.

Monsieur Normand Vachon, Maire  
Madame Renée Giroux, conseillère  
Madame Marie-Agnès Lacoste, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-005**      **Autorisation Camion Carl Thibault**

Attendu les défaillances mécaniques du camion du Services des Incendies de Mayo et Mulgrave & Derry soulevés par la firme Camion Carl Thibault;

Attendu la nécessité d'effectuer les réparations;

Il est proposé par Robert Bertrand  
Et appuyé par Pierre Robineau

D'autoriser le paiement de 5137.44\$ à Camion Carl Thibault pour les réparations effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-006**      **Approbation des comptes**

Proposé par Pierre Robineau  
Appuyé par Robert Bertrand

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants suivants :

Banque		Bell Canada	116.67 \$
		Visa	
		Hydro-Québec	969.00 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>1 085.67 \$</b>
130-140	5436	Yves Lafleur	563.08 \$
451	5437	2963-2072 Québec Inc. Association des chefs en sécurité	5 375.08 \$
220	5438	incendie du Québec	264.44 \$
220	5439	Robert Maloney	847.50 \$
130	5440	Fonds de l'information	20.00 \$
130	5441	Infotech	448.40 \$
130-220	5442	Emile Charrette et fils	195.92 \$
130	5443	Berthel Séguin Philippe	1 044.80 \$
130	5444	Transcontinental SENC	1 034.09 \$
Remise impôt	5445	Agence de Revenu du Canada	724.00 \$
Remise impôt	5446	Ministère du Revenu	1 695.36 \$

130	5447	Imprimerie de Papineauville	142.59 \$
150	5448	Servitech	8 623.08 \$
130	5449	Ministère des Finances	83.00 \$
130	5450	Dépanneur Mauzeroll	97.78 \$
220	5451	Camion Carl Thibault	5 137.44 \$
220	5452	Medimage	63.93 \$
330	5453	Constructions Curtis Lavell	16 864.73 \$
451	5454	Waste Management	1 332.83 \$
130	5455	Carrefour Jeunesse Emploi	85.80 \$
220	5456	William Scully	106.21 \$
130	5457	Fédération Québécoise des Municipalités	757.37 \$
130	5458	C.O.M.B.E.Q.	333.43 \$
320	5459	Constructions Curtis Lavell	377.12 \$
40	5460	Quadrivium	6 419.35 \$
130	5461	LeDroit Caza Marceau + Soucy	863.92 \$
130	5462	Boudreau, Avocats	459.90 \$
130	5463	Jocelyn St-Amour	450.00 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>55 496.82 \$</b>
606-613		Salaires	<b>TOTAL : 6 602.52 \$</b>

**GRAND TOTAL : 63 185.01 \$**

**2014-01-007      Renouvellement adhésion FQM**

Attendu que la municipalité de Mayo est membre de la Fédération québécoise des municipalités depuis plusieurs années;

Attendu que la FQM offre plusieurs services de qualité à des coûts avantageux;

Il est proposé par Ian de Cotret Brazeau  
Et appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

Que la municipalité de Mayo renouvelle son adhésion à la FQM pour l'année 2014 au coût de 658.72\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-008      ADMQ**

Attendu que l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contact;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Et appuyé par Robert Bertrand

Que la municipalité autorise l'adhésion de la directrice générale à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2014 au coût de 233.98 taxes incluses en partenariat avec la Municipalité du Canton de Lochaber.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-009**      **COMBEQ**

Attendu que la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en environnement du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contact;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par John Kane  
Et appuyé par Pierre Robineau

Que ce Conseil autorise l'adhésion de l'inspecteur municipal à COMBEQ pour l'année 2014 pour la somme de 290.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-010**      **Indexation des salaires**

Attendu que la municipalité indexe les salaires de son personnel à chaque année selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada;

Il est proposé par Robert Bertrand  
Et appuyé par Pierre Robineau

Que la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel selon la moyenne de l'indice des prix à la consommation du Canada et du Québec établi par Statistiques Canada au 30 octobre 2013.

Que le taux pour 2014 soit de 1%.

**2014-01-011**      **Salaires**

Attendu qu'il y a lieu d'indexer les salaires pour l'année 2014

Il est proposé par John Kane  
Et appuyé par Joanne St-Amour Sanscartier

Que les salaires du personnel de la municipalité soient les suivants :

Adjointe au DG:	20,00\$/heure + 1% =	20,20\$/heure
Inspecteur municipal :	20,00\$/heure + 1% =	20,20\$/heure
Employés de la voirie :	17,29\$/heure + 1% =	17,46\$/heure
Journalier :	15,76\$/heure + 1% =	15,91\$/heure

**Service de sécurité incendie :**

Directeur :	20 102\$ + 1% =	20 303\$
-------------	-----------------	----------

**Pour intervention et inspection :**

Directeur :	29,34\$/heure + 1% =	29.63\$/heure
Directeur adjoint :	27,21\$/heure + 1% =	27,48\$/heure
Capitaine :	26,14\$/heure + 1 % =	26,40\$/heure
Lieutenants :	25,07\$/heure + 1% =	25,32\$/heure
Pompiers :	24,01\$/heure + 1% =	24,25\$/heure

**Pour exercice et autres travaux :**

Directeur :	17,07\$/heure + 1% =	17,24\$/heure
Officiers :	16,00\$/heure + 1% =	16,16\$/heure
Pompiers :	12,81\$/heure + 1% =	12,94\$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-012      Corporation des loisirs de Papineau**

Attendu les services dont peut bénéficier la municipalité de Mayo en adhérant à la Corporation des loisirs de Papineau;

Il est proposé par Ian de Cotret Brazeau  
Et appuyé par Robert Bertrand

Que la municipalité de Mayo paie la somme de 60.00\$ pour faire partie de la Corporation des Loisirs de Papineau comme organisme à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-013      Retraite Paul Lalonde**

Il est proposé et appuyé unanimement

Que la municipalité accepte la demande de retraite de Monsieur Paul Lalonde comme pompier volontaire en date du 31 décembre 2013 après 23 ans, 2 mois de loyaux services;

Que la municipalité envoie une lettre de remerciement pour les loyaux services de Monsieur Lalonde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-01-014      Avis de motion**

Avis de motion est par la présente donné par Ian de Cotret Brazeau qu'à une séance ultérieure, le règlement 2013-01, portant sur le salaire des élus sera déposé pour adoption.

Le règlement déterminera la rémunération de base et l'allocation de dépenses qui seront versés aux élus dans le cadre de leurs fonctions.

**2014-01-015      Levée de la séance**

Il est proposé par Pierre Robineau  
Et appuyé par Robert Bertrand

QUE l'assemblée soit et est close.

---

Normand Vachon  
Maire

---

Marie-Agnès Lacoste  
Secrétaire trésorier